

ANNEXE IV
DÉFINITION DES ÉPREUVES PONCTUELLES
ET DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

ÉPREUVE E1 : Étude technologique, préparation et suivi d'une réalisation

Coefficient : 5

U 1

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoirs technologiques et savoir-faire nécessaires à :

- l'étude technologique,
- La représentation graphique de solutions techniques,
- La préparation ou au suivi d'une couverture ou d'une partie d'une couverture et qu'il est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques pour cette réalisation.

● Contenus de l'épreuve :

Ceci implique la mise en œuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 Émettre, recevoir des informations,
- C1.2 Collecter des données et consigner des informations,
- C2.1 Identifier, interpréter,
- C2.2 Analyser, vérifier une faisabilité, évaluer et quantifier une situation,
- C2.4 Élaborer, choisir, organiser,
- C3.2 Contrôler,
- C4.1 Gérer,

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 la prévention des risques professionnels,
- S2 les écoulements gravitaires,
- S3 les matériaux de couverture,
- S4 les pénétrations continues et discontinues,
- S5 les sorties d'évacuation,
- S6 les effets mécaniques,
- S7 le traçage et les systèmes de représentation,
- S8 les sciences appliquées.

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation et des compétences indiqués par le référentiel de certification, l'épreuve portera sur:

- la conformité avec le travail demandé,
- l'aptitude à rechercher une valeur sur un tableau et/ou diagramme à plusieurs entrées,
- la qualité des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournis,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives et de protection de l'environnement,
- l'exactitude des connaissances technologiques et techniques.
- la clarté des réponses,
- la précision du graphisme.

L'évaluation des connaissances scientifiques sera élaborée et effectuée conjointement par un professeur de sciences physiques et un professeur d'enseignement professionnel, elle portera sur :

- La validité des solutions proposées,
- l'exactitude des résultats.

Pour le barème de notation de l'épreuve: 20% des points seront attribués à l'évaluation des savoirs scientifiques.

Le sujet sera conçu de telle sorte que la représentation graphique d'une solution technique représente un tiers du temps.

● Formes de l'évaluation :

→ Ponctuelle : durée 5 heures

Cette épreuve comporte une partie écrite et une partie orale.

Partie écrite : durée : 4 heures 30 - coefficient 4

Cette épreuve prend pour support un dossier constitué de documents définissant une réalisation de tout ou partie d'une couverture.

Ce dossier sert également de support d'évaluation des sciences appliquées à la réalisation de couvertures.

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'élément à couvrir et de la couverture,
- documents de mise en œuvre,
- fiches techniques de constructeurs,
- documents d'estimation des temps et des coûts,
- calendriers des travaux,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail donné et des tâches précises, être capable de:

REPRÉSENTER un ouvrage ou une partie d'ouvrage en trois dimensions,
TRACER le ou les développement(s) des pièces à réaliser,
COTER un schéma ou un développement,
ÉTABLIR un descriptif.
DÉCODER des plans et des schémas,
IDENTIFIER les éléments constitutifs de la toiture,
IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
RÉSOUTRE un problème technique,
CHOISIR une valeur ou une donnée à l'aide d'un abaque,
COMPARER des solutions techniques,
VÉRIFIER le choix des éléments et des accessoires de couverture,

ORGANISER un poste de travail en toute sécurité,
IDENTIFIER les techniques de pose,
ETABLIR un planning d'activité de réalisation,
ORGANISER le chantier,
EFFECTUER un quantitatif matière,
DÉFINIR des conditions d'intervention
GÉRER et PLANIFIER une équipe composée de 1 ou 2 aides.

Partie orale, : durée 30 minutes - coefficient 1

Cette partie d'épreuve consiste en la

Présentation d'un rapport d'activité.

La prise en compte de travaux réalisés au cours de la formation ou de l'activité professionnelle se fera au travers de la présentation orale par le candidat, d'un rapport d'activités.

Ce rapport d'activités, individuel et personnel, sera composé de documents permettant de définir techniquement les travaux réalisés par le candidat.

Les compétences mises en oeuvre lors des interventions ne peuvent apparaître dans toutes leurs dimensions que si sont présentes les conditions "ordinaires" suivantes :

- contraintes temporelles (temps imparti, délai...),
- contraintes spatiales liées aux sites et à la nature des interventions,
- contraintes organisationnelles (travail en équipe, présences de clients et fournisseurs...),
- contraintes de sécurité et de normes à respecter,
- contraintes de résultats (coûts/qualité, sécurité...),
- contraintes techniques (manutention, outils et appareils spécifiques, moyens de communication appropriés à l'activité...).

Il s'agit sur une ou deux phase(s) précise(s), d'en faire la description et l'analyse, et d'émettre des propositions.

Ce rapport d'activité comprend :

- la présentation concise de l'ensemble des activités pratiquées ou observées,
- la description de l'activité que le candidat a choisi de développer avec les indications suivantes :
 - +) le contexte est précisé,
 - +) le choix de l'activité présentée est argumenté,
 - +) la présence des documents est justifiée et leur intérêt pour le dossier est précisé,
 - +) les acquis perçus en termes de contenus techniques ou de savoir-faire sont énoncés,
 - +) le niveau d'implication est indiqué.

Un exemplaire de ce rapport sera mis à la disposition du jury, deux semaines avant la date prévue pour sa présentation orale. Un second exemplaire sera apporté par le candidat le jour de la présentation.

Évaluation du rapport d'activité:

Le jury s'attachera à déterminer les compétences figurant au référentiel de certification que le candidat aura mises en œuvre. Les conditions de réalisation ainsi que la prise en compte de la sécurité individuelle et collective et le niveau de complexité de travaux réalisés seront pris en compte. L'implication effective du candidat, au niveau d'autonomie attendu d'un brevet professionnel, sera un élément déterminant.

Le jury sera composé d'un professionnel et d'un enseignant. La présence du tuteur en entreprise est souhaitable.

→ Contrôle en cours de formation :

Le contrôle en cours de formation est constitué de deux situations d'évaluation incluant pour la dernière la présentation orale par le candidat des travaux qu'il a réalisés au cours de sa formation.

Ces situations sont organisées sur les lieux de formation, par le centre de formation, des professionnels y sont associés.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement d'une situation d'évaluation.

Les situations prennent pour support un dossier technique constitué des documents définissant la couverture à réaliser ainsi que des documents utilisés pour le suivi des travaux.

L'évaluation est organisée pendant la formation et sur des supports utilisés pour d'autres phases de la formation.

Situation d'évaluation n°1 (Coefficient 2)

Cette situation a une durée indicative de 1h30 à 3 heures

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de la couverture,
- documents de montage et de mise en œuvre,
- fiches techniques de constructeurs,
- documents d'estimation des temps,
- calendriers des travaux,

A partir de consignes écrites et orales, le candidat devra être capable de :

ORGANISER un poste de travail en toute sécurité,
IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
IDENTIFIER les éléments constitutifs de la couverture,
IDENTIFIER les techniques de pose,
DÉCODER des plans et des schémas,
CHOISIR des moyens pour une intervention simple,
ETABLIR un planning d'activité de réalisation,

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur:

- l'aménagement du poste de travail,
- l'organisation et la méthode travail,
- la précision et la clarté des documents établis,
- le respect des consignes,
- le respect des procédures des modes opératoires,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,
- la pertinence des solutions retenues

Situation d'évaluation n°2 (Coefficient 3)

Cette situation a une durée indicative de 4 à 6 heures

A partir, par exemple, des données suivantes:

- dossier technique de définition de l'installation,
- documents de montage et de mise en œuvre,
- fiches techniques de constructeurs,

A partir de consignes écrites et orales, le candidat devra être capable de :

- DÉCODER des plans et des schémas,
- IDENTIFIER les éléments constitutifs de toiture,
- IDENTIFIER les caractéristiques des matériaux et matériels,
- RÉSOUTRE un problème technique,
- REPRÉSENTER un ouvrage ou une partie d'ouvrage en trois dimensions,
- TRACER le ou les développement(s) des pièces à réaliser,
- COTER un schéma ou développement,
- ÉTABLIR un descriptif.
- CHOISIR une valeur ou une donnée à l'aide d'un abaque,
- COMPARER des solutions techniques,
- VÉRIFIER le choix des éléments et des accessoires de couverture,
- ORGANISER un poste de travail en toute sécurité,
- IDENTIFIER les techniques de pose,
- ETABLIR un planning d'activité de réalisation,
- ORGANISER le chantier,
- EFFECTUER un quantitatif matière,
- DÉFINIR des conditions d'intervention
- GÉRER et PLANIFIER une équipe composée de 1 ou 2 aides.

● Évaluation :

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur:

- l'aménagement du poste de travail,
- l'organisation et la méthode de travail,
- la précision et la clarté des documents établis,
- l'exactitude des résultats et des informations fournies,
- la qualité de la réalisation des schémas,
- le respect des consignes,
- le respect des procédures des modes opératoires,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,
- la pertinence des solutions retenues,
- la précision du graphisme,
- l'exactitude des connaissances technologiques et techniques.

Au cours de cette situation, le candidat présentera oralement le rapport d'activités individuelles personnel à caractère technique de travaux qu'il a réalisés au cours de sa formation ou de l'activité professionnelle.

La présentation du dossier et l'entretien avec les formateurs et professionnels a une durée de 30 minutes et un coefficient 1.

Les sciences appliquées seront obligatoirement évaluées lors de cette situation.

A l'issue des situations d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat assortie d'une proposition de note.

Le jury pourra éventuellement demander à avoir communication de tous les documents tels que les sujets proposés lors de chaque situation d'évaluation et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion. Ces documents seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

ÉPREUVE E2: Étude de la réalisation et mise en œuvre

Coefficient : 7

U2

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède :

- les savoirs et savoir-faire nécessaires à l'étude d'une réalisation et à la mise en œuvre d'une couverture :
 - a) d'ardoises et/ou de tuiles et/ou métallique,
 - b) composée éventuellement de matériaux prenant en compte les particularités régionales.

● Contenus de l'épreuve :

Ceci implique la mise en œuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes :

- C1.2 Collecter des données et consigner des informations,
- C2.1 Identifier, interpréter,
- C2.3 Tracer, calpiner, échantillonner, ligner,
- C2.4 Élaborer, choisir, organiser,
- C3.1 Mettre en œuvre,
- C3.2 Contrôler,

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 la prévention des risques professionnels,
- S2 les écoulements gravitaires,
- S3 les matériaux de couverture,
- S4 les pénétrations continues et discontinues,
- S7 le traçage et les systèmes de représentation,
- S8 les sciences appliquées.

● Évaluation:

En tenant compte des critères d'évaluation des compétences indiqués par le référentiel de certification, elle portera sur:

- l'aménagement du poste de travail,
- l'organisation et la méthode de travail,
- la conformité avec le travail demandé,
- la précision et la clarté des documents établis,
- la qualité de la réalisation,
- la prise en compte des contraintes techniques,
- la prise en compte des règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,

● Formes de l'évaluation :

→ **Ponctuelle** : Pratique, durée : 20 heures

Cette épreuve prend pour support un dossier technique constitué de documents définissant la couverture ou les couvertures à réaliser.

L'étude et la réalisation d'une couverture composée d'ardoises et/ou de tuiles et/ou métallique, sont obligatoires avec une durée minimale de 16h et un coefficient minimum de 5. Le reste du temps peut être alloué à la réalisation d'une couverture prenant en compte les particularités régionales.

Au cours de cette épreuve le candidat peut être amené à produire des documents précisant :

- * la méthodologie retenue pour la réalisation,
- * une partie d'ouvrage à réaliser à l'aide d'un croquis coté à main levée ou d'un développement,
- * les conditions d'application de la prévention des risques professionnels.

A partir des données suivantes et en vue de la réalisation :

- dossier technique de définition de la couverture,
- documents de montage et de mise en oeuvre,
- plans définissant tout ou partie d'une couverture,
- fiches techniques de constructeurs,
- dossiers des moyens disponibles,

le candidat devra notamment, en vue d'un travail demandé, être capable de:

ORGANISER le poste de travail et les activités de réalisation en respectant les règles de sécurité individuelles et collectives, et de protection de l'environnement,
VÉRIFIER les caractéristiques des matériels et matériaux proposés,
IDENTIFIER les techniques de pose et de raccordements,
DECODER des documents techniques,
LIRE des plans et des schémas,
REPRÉSENTER un détail de réalisation à l'aide d'un schéma à main levée,
CHOISIR les outillages
RÉALISER tout ou partie d'une couverture en respectant les règles d'étanchéité,
METTRE en œuvre des matériaux et des techniques prenant en compte les particularités régionales

ÉPREUVE E3 : Réparation et maintenance préventive

Coefficient : 3

U 3

● Finalités et objectifs de l'épreuve :

Cette épreuve a pour but de vérifier que le candidat possède les savoir et savoirs-faire nécessaires à la préparation d'une intervention :

- de contrôle d'étanchéité visuel,
- de maintenance préventive,
- de réparation et de modification,

dans les conditions les plus proches d'une situation de chantier réel, tout en respectant les consignes liées à la prévention des risques professionnels.

● Contenus de l'épreuve :

Ceci implique la mise en œuvre de tout ou partie des compétences terminales suivantes ;

- C1.1 Émettre, recevoir des informations,
- C1.2 Collecter des données et consigner des informations,
- C2.1 Identifier, interpréter,
- C2.2 Analyser, vérifier une faisabilité, évaluer et quantifier une situation,
- C2.4 Élaborer, choisir, organiser,
- C3.1 Mettre en œuvre,
- C3.2 Contrôler,
- C4.2 Réparer et entretenir

et des connaissances associées aux savoirs :

- S1 la prévention des risques professionnels,
- S2 les écoulements gravitaires,
- S3 les matériaux de couverture,
- S4 les pénétrations continues et discontinues,
- S5 les sorties d'évacuation,
- S6 les effets mécaniques,
- S7 le traçage et les systèmes de représentation,
- S8 les sciences appliquées,
- S9 l'entreprise,
- S10 Relation clientèle.

● **Évaluation :**

Elle portera sur:

- la conformité et la qualité de la réalisation,
- le respect des consignes,
- l'organisation et la méthode de travail,
- le mode opératoire pour effectuer la maintenance préventive,
- la méthodologie du diagnostic,
- la prise en compte et le respect des règles de sécurité individuelles et collectives et de protection de l'environnement,
- la pertinence de la solution proposée,
- la concision d'un compte rendu d'activité,
- l'instruction de la fiche d'entretien.

● **Formes de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle** : Écrite et pratique, durée : 3 heures.

Cette épreuve prend pour support un dossier technique constitué de documents définissant l'installation et les matériels à poser.

Ce dossier peut être commun ou non à l'épreuve E1,

A partir des données et moyens suivants:

- toiture réelle ou simulée,
- matériels et matériaux à installer,
- contrat de maintenance et d'entretien
- documents de montage et de raccordements,
- plans définissant tout ou partie d'une couverture,
- liste des moyens disponibles,
- consignes écrites ou orales,
- outillages spécifiques.

le candidat devra être capable de :

ORGANISER son poste de travail,
DÉCODER des plans et des schémas,
INSTALLER des matériels,
METTRE en œuvre des matériaux divers,
UTILISER des techniques de mise œuvre appropriées aux matériaux utilisés,
RÉALISER un diagnostic, un schéma ou un croquis,
EFFECTUER une réparation et/ou une modification,
PROPOSER une procédure de contrôle d'une couverture,
EXPLIQUER une méthodologie d'intervention en vue d'une réparation ou d'une maintenance préventive,
PROPOSER une modification.
ÉTABLIR un compte rendu d'activité.
RENSEIGNER la fiche de maintenance,

La prévention des risques professionnels sera pris en compte au travers du compte rendu d'activité.

→ **Contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué d'une situation d'évaluation organisée à la fin de la formation.

Cette situation est organisée sur les lieux de formation et/ou d'activités professionnelles, des professionnels y sont associés.

Le candidat est informé à l'avance du moment prévu pour le déroulement de la situation d'évaluation.

La situation prend pour support une toiture ou une partie de toiture.

L'évaluation est organisée pendant la formation et sur des supports utilisés pour d'autres phases de la formation.

Cette situation a une durée indicative de 3h à 5 heures

A partir des données et moyens suivants:

- toiture réelle ou simulée,
- matériels et matériaux à installer,
- contrat de maintenance et d'entretien
- documents de montage et de raccordements,
- plans définissant tout ou partie d'une couverture,
- liste des moyens disponibles,
- consignes écrites ou orales,
- outillages spécifiques.

le candidat devra être capable de :

ORGANISER son poste de travail,
DÉCODER des plans et des schémas,
INSTALLER des matériels,
METTRE en œuvre des matériaux divers,
UTILISER des techniques de mise œuvre appropriées aux matériaux utilisés,
RÉALISER un diagnostic, un schéma ou un croquis,
EFFECTUER une réparation et/ou une modification, PROPOSER une procédure de contrôle d'une couverture,
EXPLIQUER une méthodologie d'intervention en vue d'une réparation ou d'une maintenance préventive,

PROPOSER une modification.
ÉTABLIR un compte rendu d'activité.
RENSEIGNER la fiche de maintenance,

L'application à la prévention des risques professionnels sera prise en compte au travers du compte rendu d'activité.

A l'issue de la situation d'évaluation, dont le degré d'exigence est équivalent à celui requis dans le cadre de l'évaluation ponctuelle correspondante, l'équipe pédagogique de l'établissement de formation adresse au jury une fiche d'évaluation du travail réalisé par le candidat assortie d'une proposition de note.

Tous les documents tels que les sujets proposés lors de la situation d'évaluation, les dossiers techniques, les questionnements et les prestations réalisées par le candidat à cette occasion seront tenus à la disposition du jury et de l'autorité rectorale pour la session considérée et jusqu'à la session suivante.

Après examen attentif des documents fournis le cas échéant, le jury formule toute remarque et observation qu'il juge utile et arrête la note.

◆ **Objectifs de l'épreuve :**

L'évaluation en mathématiques a pour objectifs :

- d'apprécier la solidité des connaissances des candidats et leur capacité à les mobiliser dans des situations liées à la profession ;
- de vérifier leur aptitude au raisonnement et leur capacité à analyser correctement un problème, à justifier les résultats obtenus et à apprécier leur portée ;
- d'apprécier leurs qualités dans le domaine de l'expression écrite et de l'exécution de tâches diverses (tracés graphiques, calculs à la main ou sur machine).

◆ **Contenus de l'épreuve :**

L'épreuve vérifie les connaissances en mathématiques appliquées à la profession (math 3-430) du référentiel de mathématiques annexé à l'arrêté du 3 avril 1981 fixant les domaines généraux communs à l'ensemble des brevets professionnels.

◆ **Forme de l'évaluation :**

→ **Ponctuelle : Ecrite** **durée : 1 heure**

Elle porte sur un problème de mathématiques comprenant plusieurs questions pouvant être traitées indépendamment.

Elle vérifie :

- l'aptitude à représenter graphiquement des solutions,
- la cohérence des résultats,
- l'exactitude des résultats.

→ **Contrôle en cours de formation**

L'unité mathématiques comporte trois situations d'évaluation de poids identique comptant chacune pour un tiers du coefficient de cette unité.

- Deux situations d'évaluation, situées respectivement dans la seconde partie et en fin de formation, respectent les points suivants :

a)-Ces évaluations sont écrites et la durée de chacune est d'une heure trente.

b)-Les situations comportent des exercices de mathématiques recouvrant une part très large du contenu de l'unité. Le nombre de points affectés à chaque exercice est indiqué aux candidats pour qu'ils puissent gérer leurs travaux.

Les thèmes mathématiques mis en jeu portent principalement sur les chapitres les plus utiles pour les autres enseignements.

Lorsque les situations s'appuient sur d'autres disciplines, aucune connaissance relative aux disciplines considérées n'est exigible des candidats pour l'évaluation en mathématiques et toutes les explications et indications utiles doivent être fournies dans l'énoncé.

Il convient d'éviter toute difficulté théorique et toute technicité mathématique excessive.

La longueur et l'ampleur du sujet doivent permettre à un candidat moyen de traiter le sujet et de le rédiger posément dans le temps imparti.

Les deux points suivants doivent être impérativement rappelés aux candidats :

La clarté des raisonnements et la qualité de la rédaction interviendront pour une part importante dans l'appréciation de la qualité des travaux ;

L'utilisation des calculatrices pendant chaque situation d'évaluation est autorisée dans les conditions définies par la réglementation en vigueur.

- Une situation d'évaluation consiste en la réalisation écrite (individuelle ou en groupe restreint) et la présentation orale (individuelle) d'un dossier comportant la mise en oeuvre de savoir-faire mathématiques en liaison directe avec le brevet professionnel couvreur. Ce dossier peut prendre appui sur le travail effectué en milieu professionnel. Au cours de l'oral dont la durée maximale est de quinze minutes, le candidat sera amené à répondre à des questions en liaison directe avec le contenu mathématique du dossier.

E5 : EPRESSION FRANCAISE ET OUVERTURE SUR LE MONDE

Coefficient : 3

U5

● **Objectifs de l'épreuve :**

L'épreuve vise à évaluer les acquis du candidat par rapport aux capacités et compétences des référentiels de « français » et « monde actuel ». Pour ce qui concerne la définition et le contenu de cette épreuve, il convient de se reporter aux annexes I et II de la note de service n° 93-080 du 19 janvier 1993 (BO n°5 du 4 février 1993).

● **Forme de l'épreuve :**

⇒ **Ponctuelle / écrite : Durée : 3 heures**

A partir d'un dossier constitué de plusieurs documents (textes, images, graphiques, cartes, tableaux de données numériques) et traitant d'un sujet d'actualité, le candidat répondra de façon rédigée ou analytique à des questions et élaborera graphique, carte, croquis ou tableau de données numérique. Il sera évalué à parts sensiblement égales sur les compétences d'expression française et du monde actuel, le barème indiqué précisant cette répartition.

Le dossier proposé n'excédera pas six pages dactylographiées. Une des questions doit obligatoirement permettre une évaluation spécifique de l'expression écrite : développement rédigé avec introduction et conclusion, résumé, lettre ...

⇒ **contrôle en cours de formation :**

Le contrôle en cours de formation est constitué de trois situations d'évaluation portant sur des sujets différents : une relative à l'évaluation de l'expression orale et deux relatives à l'évaluation de l'expression écrite.

L'évaluation orale et une des deux évaluations écrites s'appuient sur un ensemble organisé de documents (textes, graphiques, cartes, images,...) portant sur un sujet lié à la vie contemporaine, à l'économie, à la société et à la profession.

La deuxième évaluation écrite s'appuie sur un document unique.

1) Evaluation de l'expression orale :

(coef.1 - durée 20 min maximum)

La situation d'évaluation consiste en :

- une présentation au professeur et aux auditeurs, de documents choisis par le candidat et réunis dans un dossier qui n'excède pas cinq pages et qui ne comporte aucun commentaire rédigé par ce dernier.
- une justification argumentée du choix des documents et de la problématique retenue.
- un échange avec l'auditoire.

2) Evaluation de l'expression écrite :

(coef.1 - durée maxi 2h1/2)

A partir d'un ensemble documentaire réuni par le formateur et qui n'excède pas trois pages, le candidat répond à des questions portant sur la compréhension des textes et documents et sur leur mise en relation. Il rédige, à partir d'une consigne explicite, une synthèse de 15 à 20 lignes.

3) Evaluation de l'expression écrite :

(coef.1 - durée maximum 2h)

A partir d'un support unique choisi par le formateur - texte ou image ou données statistiques..., le candidat propose une interprétation du document et développe l'opinion personnelle qu'il a sur le sujet traité.

EPREUVE FACULTATIVE : LANGUE VIVANTE ETRANGERE

UF

Epreuve orale : Préparation 15 minutes -Interrogation 15 minutes

L'épreuve consiste en une conversation en langue étrangère à partir d'un texte relatif à un sujet d'intérêt général ou inspiré par l'activité professionnelle relative au contenu du diplôme.

Cette interrogation n'est autorisée que dans les académies où il est possible d'adjoindre au jury un examinateur compétent pour la langue vivante choisie par le candidat.

b

